

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

INSPECTION GENERALE DES SERVICES

INSPECTORATE GENERAL OF SERVICES

DECISION N° 273/B1/1464 /MINEDUB/IGS DU

27 MAI 2021

Portant relève de certains Responsables des services déconcentrés du Ministère de l'Education de Base convaincus de pratiques de Corruption

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

VU la Constitution ;

Vu la Loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu la Loi N° 2004/022 du 22 juin 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté N° 1178/B1/1464/MINEDUB/IGS du 25 février 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de l'arrêté N° 068/B1/1464/ MINEDUB/CAB du 11 avril 2005 portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Cellule de Lutte contre la Corruption au Ministère de l'Education de Base,

DECIDE

Article 1^{er} : Les Responsables ci-après nommés sont, pour compter de la date de la présente décision, relevés de leurs fonctions pour indécidatesses dans l'exercice de leurs fonctions et pratiques de corruption constatées et avérées au terme d'investigations appropriées. Il s'agit de :

1. Monsieur TSIMI TSANOU Jean-Paul, IEMP, Matricule: 637 748-W, Chef de Bureau des Activités Post et Périscolaires, Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Mbangassina, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

2. Monsieur MVE René, IEG, Matricule : M-030 556, Directeur de l'Ecole publique d'EbolZock, Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base d'Essé, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;

3. Monsieur YAKANA Sylvain, IEG, Matricule 638 027-X, Directeur de l'Ecole Publique Inclusive d'Application Groupe 1 A de Ntui, Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

4. Madame OKODOMBE Ernestine, IEG, Matricule 631 058-T, Directrice de l'Ecole Publique Groupe 1 de Mbangassina, Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Mbangassina, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

5. Monsieur ASANGA TOBE Bernard, IEG, Matricule 622 305-B, Directeur de l'Ecole Publique Groupe 2 de Mbangassina, Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Mbangassina, Département du Mbam et Kim, Région du Centre ;

6. Monsieur BILENG James CHOFOR, IEG, Matricule 624 380-K, Directeur du Government Bilingual Primary School de Pouma-Centre, Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Pouma, Département de la Sanaga Maritime, Région du Littoral.

Article 2: le Secrétaire Général, l'Inspecteur Général des Services, les Délégués Régionaux de l'Education de Base des Régions de l'Adamaoua, du Centre et du Littoral sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin se fera./-

Yaoundé, le 27 MAI 2021

Ampliations :- SPM

- CONAC :
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ✓

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE



Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA